NOS PROPOSITIONS · PARTIE 6

06 Lieux intermédiaires & espaces projets

38 Mettre en œuvre 100 salles de spectacle sur le territoire

39 Les lieux intermédiaires et indépendants

FICHE 38

38 Mettre en œuvre 100 salles de spectacle sur le territoire

Grâce à nos chapiteaux, nous avons la capacité de mettre en œuvre sans délai une centaine de salles de spectacle sur tous les territoires. Ces salles peuvent accueillir des spectacles pour les montrer au public. Elles peuvent également accueillir des résidences pour que les équipes artistiques puissent continuer à travailler alors que les plateaux des théâtres seront occupés par la diffusion.

100
chapiteaux implantés sur le territoire.

1
par département, en moyenne.

5 M€
par an pour couvrir les coûts de montage et de démontage.

Ces cent chapiteaux forment, avec la **garantie au déficit** (fiche 37) et l'**aide à l'irrigation des territoires** (fiche 36), le **Plan Chapiteau** : un projet culturel itinérant au service des territoires, conjuguant le soutien du ministère de la Culture et celui des collectivités. Ils peuvent aussi œuvrer en complément des aides EAC.

L'outil existe déjà : en France, **plus de cent compagnies professionnelles et écoles possèdent un chapiteau**, sous lequel elles présentent des spectacles, organisent des résidences, des concerts, des ateliers de pratique et des actions d'éducation artistique.

Deux implantations, deux bilans équilibrés

UNE MÉTROPOLE DE PLUS DE 500 000 HABITANTS

Un chapiteau de 500 places pour les fêtes de fin d'année : 20 représentations sur un peu plus de deux mois.

9 000 +
spectateurs

100 k€ +
de salaires versés

Budget de 141 513 € à l'équilibre · billet moyen 11 € pour un coût au fauteuil de 16 € · droit de place exonéré par la métropole · une dizaine de classes accueillies.

UNE COMMUNE RURALE DE 2 500 HABITANTS

Un chapiteau de 250 places, une dizaine de jours entre deux tournées : trois représentations tout public et une scolaire.

950 +
spectateurs, dont 200 enfants des écoles

10 683 €
de salaires versés

Budget de 11 100 € à l'équilibre · billet moyen 10,50 € pour un coût au fauteuil de 11,70 € · terrain et fluides mis à disposition par la commune · 35 bénévoles mobilisés.

Source : exemples chiffrés du livret « Le chapiteau, outil culturel de territoire » (SCC, 2025).

OBJECTIFS

L'objectif est de permettre aux équipes artistiques de travailler, pour des temps de résidences et des représentations, en proposant des salles complémentaires aux plateaux « habituels », dans des zones dépourvues d'équipements culturels.

Nous avons des outils faits pour cela que nous pouvons implanter partout : **des chapiteaux** (et structures itinérantes).

COÛT DE LA MESURE

Pour implanter 100 chapiteaux sur le territoire (en moyenne 1 par département), un dispositif de **5 millions d'euros** annuel permet de couvrir les coûts de montage et démontage.

Les coûts des résidences et des représentations seront pris en charge via des dispositifs généraux (voir « Aide à la résidence et aux laboratoires des équipes dans les lieux hors label »).

ATOUTS

Plutôt que de déplacer le public, déplaçons les œuvres.

Le chapiteau permet d'attirer de nouveaux publics (moins intimidés que face à l'institution culturelle). Il permet une grande diversité de scénographies (le public autour du plateau, en face, au-dessus, en dessous…).

Si le chapiteau est bien sûr associé au cirque, il peut tout aussi bien accueillir du théâtre, de la danse, de la musique, de la marionnette et à peu près tout ce qu'on veut.

Le coût du chapiteau est modeste et a un **coût écologique très modéré** : le terrain d'implantation est ensuite rendu à son état initial, il n'est chauffé que lorsqu'on travaille sous la toile…

Lors des implantations longues, **des projets connexes pourront être associés** : accueil d'une école de cirque ou de danse, partenariat avec des associations locales, des expositions…

PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pour compléter le dispositif, les collectivités territoriales devront s'engager à mettre à disposition à titre gracieux le terrain d'accueil du chapiteau, du campement qui y est lié (caravanes…) et des fluides (eau, électricité, chauffage au mazout ou au bois). Elles prévoient une **desserte en transports publics aux horaires des représentations**, pour que le public puisse venir sans voiture.

Le **droit de place** pèse beaucoup trop sur l'équilibre d'un projet d'implantation : une simple délibération municipale permet d'en exonérer la compagnie, et cette exonération doit devenir la règle. Nous demandons aussi la **relance de la charte Droit de cité**, qui facilite l'accueil des chapiteaux de cirque dans les communes : établie en 2001, elle a été revue et signée de nouveau à Auch en 2018.

UN RÉSEAU NATIONAL DE TERRAINS D'ACCUEIL ÉQUIPÉS

Accueillir un chapiteau ne s'improvise pas : le terrain doit offrir des raccordements à l'eau et à l'électricité, des sanitaires, un accès poids lourds, l'écoulement des eaux et un espace pour le campement. Ces aménagements pérennes sont un investissement de long terme pour la commune — et une fois réalisés, ils font du territoire une étape naturelle des tournées sous chapiteau, année après année.

Nous proposons :

- La constitution d'un **recensement national des terrains d'accueil** (localisation, surface, équipements, contacts), porté par la profession via la plateforme **plan-chapiteau.fr** ;
- L'**éligibilité des aménagements de ces terrains aux dotations d'investissement de l'État — DETR et DSIL —** pour les communes rurales : un levier de financement nouveau, immédiatement mobilisable, qui permet aux petites communes de s'équiper durablement pour l'accueil des œuvres itinérantes.

Ce réseau de terrains constituerait, à coût modeste, un maillage culturel national complémentaire des équipements en dur.

UNE NOUVELLE AMBITION

Un tel dispositif, bien qu'économiquement modeste, permet de répondre à une **nouvelle ambition politique** : mettre l'artistique au centre.

De la politique culturelle bien sûr mais aussi des territoires.

Référence : l'ensemble de la méthode d'accueil d'un chapiteau — projet culturel, réglementation, coûts et financements, exemples chiffrés — est documenté par le SCC sur plan-chapiteau.fr et dans son livret « Le chapiteau, outil culturel de territoire » (2025).